

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 9 Septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Septembre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAUT Joséphine, PREAUD Jean-Paul, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. LE CORF Henri à M. LE POULICHET Yves-Marie, Mme PERRON Eliane à M. LOHEZIC Mikael, M. JEHANNO Yves à Mme BEGUIN Christelle, M. LACOURT Franck à M. PEDEN Yves, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal, M. LAUDRIN Joël à Mme HYLKEMA Mirjam, Mme FIEYRE Clémence à M. JEHANNO David.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Géraldine GABEL est désignée comme secrétaire de séance.

Fixation tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2027

(les élus occupant des fonctions décisionnelles dans des associations n'ont pas pris part au vote)

M. Mikael LOHEZIC, Adjoint, présente au Conseil la proposition de tarifs pour la salle QUEF à compter du 1^{er} janvier 2027, issue du travail des commissions « sports » et « culture », basé sur une revalorisation de 10% arrondie, étant précisé que les tarifs n'ont pas été revus depuis 2023 (applicables au 1^{er} janvier 2024) et comprenant l'ajout d'une ligne pour les particuliers souhaitant offrir un café suite à des obsèques.

Tarif 2027 pour 1 journée	BIGNANAIS	EXTERIEUR
Hall	180	270
Cuisine	180	270
Grande salle + Hall	380	530
Chauffage (du 1/11 au 31/3)	100	100
Café obsèques	90	90
caution ménage	200	200
caution location salle	1500	1500
pour les jours supplémentaires : - 20% sur le tarif des salles		

De plus, il précise qu'outre ces tarifs, les commissions préconisent le maintien des 4 gratuités par an aux associations communales et proposent que la réservation soit comprise du vendredi 18 h au dimanche matin 10 H. Ainsi, il sollicite les élus sur le principe de l'augmentation et son pourcentage. M. Eric BEUVE, Adjoint, s'étonne quant à la « durée » d'une journée alors même qu'une ligne est dédiée à des journées complémentaires. De même, il ne comprend pas le découpage, par secteur. M. Mikael LOHEZIC lui expose les raisons de ces différents tarifs par zone utilisée.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Mikael LOHEZIC et à l'unanimité

FIXE les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2027, tels que présentés en maintenant la gratuité, à raison de 4 occupations par an, au profit des associations communales.

<i>Certifié exécutoire</i> <i>Transmis en Préfecture le 6 octobre 2026</i> <i>(voir ci-dessus référence de télétransmission)</i> <i>Publié : 6 octobre 2026</i> <i>Le maire : Chantal BIHOES</i>		Cachet de la mai ie
--	--	------------------------

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance